



Programme d'éducation 2020-2021

DESCRIPTION DES COURS

Pour l'amélioration des conditions de travail



01 LE DÉLÉGUÉ SYNDICAL ET LA DÉLÉGUÉE SYNDICALE

18 heures

21, 22 et 23 octobre 2020

21, 22 et 23 avril 2021

Ce cours permet aux participants et aux participantes de découvrir les moyens pour mieux accomplir leurs tâches syndicales et ce, à partir des problèmes vécus au travail. En plus d'identifier les ressources disponibles pour les délégués et les déléguées, on apprend des éléments d'histoire syndicale, on identifie des solutions aux problèmes quotidiens et on se familiarise avec la procédure de grief.

COÛT : 90 \$ (180 \$ pour non-affiliés)

02 DOSSIER DE GRIEF

18 heures

17, 18 et 19 mars 2021

Si votre rôle syndical est de défendre les membres aux prises avec une violation de la convention collective ou une mesure disciplinaire, vous apprécierez ce cours. On traite de la préparation d'un dossier en vue du règlement d'un grief ou d'un arbitrage. Entre autres, de l'établissement du droit, de la planification de la preuve à faire, de l'élaboration de l'enquête, des rencontres avec les témoins, de l'évaluation de la preuve possible de l'employeur et de la constitution du dossier.

COÛT : 90 \$ (180 \$ pour non-affiliés)

03 NÉGOCIATION COLLECTIVE

18 heures

24, 25 et 26 mars 2021

Ce cours vise à développer une stratégie de négociation, à produire des contrepropositions et à faire valoir nos priorités en vue de gagner notre négociation. Il permet d'expérimenter le travail d'équipe lors d'une négociation fictive. On prend de l'assurance comme responsable ou porte-parole et on s'informe également sur le cadre légal des négociations.

COÛT : 90 \$ (180 \$ pour non-affiliés)

06 S'OUTILLER POUR LA RÉOLUTION DE CONFLITS INTERPERSONNELS

12 heures

2 et 3 décembre 2020

Ce cours permet de se doter d'une démarche de résolution de conflits afin d'intervenir en milieu de travail. Cette session s'adresse à toutes les personnes membres de la structure syndicale qui ont à intervenir dans des situations de conflits, ainsi qu'aux déléguées sociales et aux délégués sociaux.

COÛT : 90 \$ (180 \$ pour non-affiliés)

Pour des meilleures conditions de santé et de sécurité au travail



10 HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE : PRÉVENTION ET INDEMNISATION

18 heures

30 septembre, 1 et 2 octobre 2020

17, 18 et 19 février 2021

Ce cours permet de définir le harcèlement psychologique et de développer des compétences dans l'analyse d'une telle situation. De plus, ce cours permet de se donner un cadre d'intervention et de soutien pour les personnes qui en sont victimes. Une méthode d'enquête simple et efficace se révélera être la pierre angulaire de la résolution de dossiers de harcèlement. Les participants et les participantes devraient être en mesure de constituer un dossier complet dans le cas où celui-ci se judiciairiserait et de se donner un cadre d'intervention systématique de prise en charge du harcèlement psychologique par la prévention.

COÛT : 105 \$ (210 \$ pour non-affiliés)

11 INTRODUCTION À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

18 heures

7, 8 et 9 octobre 2020

10, 11 et 12 février 2021

Ce cours a pour objectif d'initier les membres à la santé et sécurité du travail. Par une meilleure connaissance de notre milieu de travail et par l'acquisition de notions minimales de nos principaux droits en ce domaine, ce cours nous démontre l'importance de l'action syndicale pour mieux prévenir les lésions professionnelles.

Il s'adresse non seulement aux membres qui occupent un poste en santé et sécurité du travail, mais aussi à toute personne impliquée dans son syndicat.

Ce cours constitue un préalable à certains autres cours en santé et sécurité du travail.



12 LE TRAVAIL SYNDICAL EN PRÉVENTION

12 heures

25 et 26 février 2021

Ce cours s'adresse principalement aux représentantes et aux représentants à la prévention ainsi qu'aux membres syndicaux qui participent aux travaux d'un comité paritaire de santé et sécurité du travail.

En plus d'examiner le fonctionnement de ce comité, les fonctions de la représentante et du représentant à la prévention ainsi que différents règlements importants en matière de santé et sécurité du travail, ce cours a pour objectif de développer une approche stratégique syndicale nécessaire pour faire avancer les dossiers plus complexes auxquels nous sommes souvent confrontés.

Préalable : cours n° 11.

COÛT : 90 \$ (180 \$ pour non-affiliés)

13 ENQUÊTE D'ACCIDENT

12 heures

27 et 28 janvier 2021

Ce cours permet de mieux identifier les faits pertinents reliés à un accident, d'interroger les témoins et d'établir le dossier d'enquête. De plus, on cerne les causes de l'accident de façon à élaborer des recommandations pour corriger la situation. Aucun préalable requis.

COÛT : 90 \$ (180 \$ pour non-affiliés)

14 RÉCLAMATION À LA CNESST

18 heures

18, 19 et 20 novembre 2020

Ce cours permet de mieux intervenir lorsque des membres font une réclamation à la CNESST. On étudie la Loi, les réclamations, la compensation, les prestations, les procédures d'appel, les clauses à négocier et les stratégies à développer face aux employeurs et à la CNESST.

Préalable : cours n° 11.

COÛT : 105 \$ (210 \$ pour non-affiliés)

15 CONTESTATION À LA CNESST

18 heures

9, 10 et 11 décembre 2020

Conçu pour les membres ayant à soutenir des personnes accidentées, à préparer leur dossier et à les défendre, ce cours permet d'apprendre à structurer un dossier d'appel, de développer le sens de l'analyse et de connaître un minimum de règles de preuve et de procédure.

Préalable : cours n° 11.

CETTE FORMATION N'EST PLUS COUVERTE PAR LA SUBVENTION CNESST

COÛT : 105 \$ (210 \$ pour non-affiliés)

16 VIOLENCE EN MILIEU DE TRAVAIL : PRÉVENTION ET INDEMNISATION

18 heures

16, 17 et 18 septembre 2020

Pour les entreprises de **juridiction fédérale**, le droit des personnes salariées à un milieu sans violence découle de dispositions sur la prévention de la violence dans le lieu de travail du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*. L'objectif de cette formation est principalement de transmettre aux participants et participantes l'information et les outils nécessaires pour faire respecter les exigences de la partie II du Code canadien du travail en matière de prévention de la violence et des autres règlements applicables. Il est notamment question de présenter les obligations juridiques relatives à la prévention de la violence énoncées dans la partie II du Code canadien du travail et dans la partie XX du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*.

Ce cours, est la version **fédérale** du cours sur le **harcèlement psychologique** qui existe depuis quelques années déjà, pour les membres de juridiction provinciale. Il est évidemment assujéti aux subventions de la CNESST.

COÛT : 105 \$ (210 \$ pour non-affiliés)



26 LE DÉLÉGUÉ SOCIAL ET LA DÉLÉGUÉE SOCIALE

18 heures

6, 7 et 8 octobre 2020

3, 4 et 5 novembre 2020 - LAVAL

15, 16 et 17 décembre 2020

23, 24 et 25 février 2021

6, 7 et 8 avril 2021 - LONGUEUIL

12, 13 et 14 mai 2021

Ce cours aide à soutenir nos collègues aux prises avec des problèmes personnels : toxicomanies et autres dépendances, problèmes financiers et familiaux. On traite des problèmes collectifs de santé mentale et de relations interpersonnelles difficiles. On pratique la relation d'aide et on explore les ressources du milieu pour bien faire notre travail de référence. On discute également des stratégies d'implantation d'un réseau de délégués et déléguées sociaux en lien avec nos structures syndicales.

COÛT : 90 \$ (180 \$ pour non-affiliés)

28 LA PRÉVENTION DU SUICIDE : L'ACTION SYNDICALE EN MILIEU DE TRAVAIL

6 heures

12 novembre 2020

11 mars 2021

Ce cours s'adresse au délégué social et à la déléguée sociale. Il se veut un outil pour mieux agir auprès des personnes vivant de la détresse psychologique pouvant mener à des pensées suicidaires, et pour mieux les soutenir.

De plus, la formation outillera les personnes participantes afin qu'elles puissent sensibiliser les collègues relativement aux facteurs de risques présents dans le milieu de travail.

COÛT : 100 \$ (200 \$ pour non-affiliés)



81 PRENDRE EN MAIN SA RETRAITE

18 heures

Vous êtes à cinq ans et moins de votre retraite? Ce cours est un moment d'échanges et de réflexion pour en faciliter la préparation. On aborde la question des revenus en présentant le fonctionnement des régimes publics et des régimes privés de retraite. On touche à certaines questions juridiques dont le testament, le contrat de mariage et le mandat d'inaptitude. On discute de certaines questions qui pourraient influencer la vie d'une personne retraitée.

Ce cours est ouvert aux conjointes et aux conjoints pour lesquels les mêmes modalités (fiche d'inscription et paiement des frais) s'appliquent.

SUR DEMANDE

COÛT : 100 \$ (200 \$ pour non-affiliés)

82 L'ADMINISTRATION ET LA NÉGOCIATION DE NOS RÉGIMES DE RETRAITE

18 heures

13, 14 et 15 janvier 2021

Cette session s'adresse aux personnes qui négocient les régimes de retraite et aux membres des comités de retraite. Elle vise à outiller les participants et les participantes afin de mieux comprendre l'organisation financière et législative des régimes et leur permettre de faire face aux enjeux en matière de retraite. La formation a aussi pour but de développer des liens entre les membres des comités de retraite et l'organisation syndicale pour une meilleure action concertée dans l'intérêt de nos membres.

Une politique de remboursement des salaires, des frais d'hébergement et de transport s'applique selon les critères définis par le Centre de formation économique du Fonds de solidarité FTQ.

COÛT : 90 \$ (180 \$ pour non-affiliés)



70 L'ACTION SOCIALE ET POLITIQUE : UN ENGAGEMENT CITOYEN PERMANENT

12 heures

SUR DEMANDE

La politique fait partie de nos vies. Les élus font des choix politiques qui déterminent les paramètres de fonctionnement de la société dans laquelle nous évoluons. Ceci nous force à faire des choix plus ou moins conscients. Dans le cadre de cette formation, les participants et les participantes acquerront des compétences pour être en mesure de développer un esprit critique face aux décisions politiques des élus pour faire des choix politiques éclairés en fonction de leurs valeurs.

De plus, le cours vise à outiller les militants et les militantes afin d'agir comme agents multiplicateurs dans leur milieu en mettant en valeur le projet de société souhaité par les travailleurs et les travailleuses de la FTQ.

COÛT : 90 \$ (180 \$ pour non-affiliés)

71 INTRODUCTION AUX MÉCANISMES DE L'ASSURANCE-EMPLOI

12 heures

SUR DEMANDE

Cette session de **deux jours** permet aux participants et aux participantes de bien comprendre les mécanismes d'admissibilité à l'assurance-emploi afin de prendre en charge les dossiers d'assurance-emploi dans les milieux de travail et d'aider leurs membres en cas de perte d'emploi.

Ce cours permet aussi de sensibiliser les participants et les participantes à la nécessité d'agir dans leur milieu de travail et dans leur communauté afin de revendiquer un meilleur régime d'assurance-emploi.

Il permet de se familiariser avec le contenu du cours qui traitera, entre autres :

- des critères d'admissibilité;
- du calcul du nombre de semaines de prestations;
- des critères d'exclusion;
- du calcul déterminant le montant des prestations et l'effet du travail sur celles-ci;
- du processus de contestation.

COÛT : 90 \$ (180 \$ pour non-affiliés)

72 ÉVALUER LES FORCES ET LES FAIBLESSES DE MON ENTREPRISE

12 heures

16 et 17 novembre 2020

22 et 23 mars 2021

Ce cours de deux jours vise à ce que les participants et les participantes comprennent le fonctionnement d'une entreprise. Ils apprennent aussi à l'analyser et à être ainsi en mesure de mieux cerner les signes annonciateurs de difficultés. De plus, ils sont amenés à réfléchir sur l'importance d'impliquer la structure syndicale locale pour réaliser ce travail d'analyse, lorsqu'il est fait en temps régulier, mais aussi en situation de crise. Pour faciliter les apprentissages, les participants et les participantes font le diagnostic d'une compagnie fictive. Ils analysent et déterminent ses forces et ses faiblesses à partir des signes qui apparaissent dans le portrait de l'entreprise.

La Politique de remboursement pour les cours et autres activités de formations organisées par la FTQ et le Centre de formation économique du Fonds de solidarité FTQ s'applique.

COÛT : 90 \$ (180 \$ pour non-affiliés)

LES COURS SUR DEMANDE

Selon les disponibilités, les cours offerts au présent programme peuvent être organisés, pour des groupes qui en font la demande, à d'autres dates que celles prévues au calendrier.
Un minimum de douze (12) personnes est requis.

Pour toute question concernant les cours sur demande, communiquez avec
Hélène Simard,
conseillère au Service de l'éducation au
514 387-3666, poste 2510. ou par courriel
au hsimard@ftq.qc.ca



Nom		Prénom	
Adresse			
Ville		Code postal	
Cellulaire		Téléphone au travail	
-	-	-	p.

PARTICIPANT-E

Courriel de la PARTICIPANTE ou du PARTICIPANT	
Syndicat	Section locale
Fonction dans le syndicat	
Employeur	
Signature de la participante ou du participant (facultative)	
LA SIGNATURE D'UNE PERSONNE DIRIGEANTE EST OBLIGATOIRE	

COURS CHOISIS

N° cours	Automne ✓	Hiver ✓	Dates

ESPACE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION DU CONSEIL

Date du paiement	
Chèque syndicat	N° :
Chèque personnel	N° :
Argent comptant	\$
Montant	\$

Retourner la fiche d'inscription avec votre chèque libellé à CRFTQMM au :
 Service de l'éducation, Hélène Simard, conseillère

Conseil régional FTQ Montréal métropolitain

565, boulevard Crémazie Est, bureau 2500, Montréal (Québec) H2M 2V6

Téléphone : 514 387-3666 poste 2510, télécopieur : 514 387-4393

Courriel : hsimard@ftq.qc.ca